

## ETAT-CIVIL

### Naissances



LALLEMAND Ayden 18 septembre  
COORNAËRT ABDI Lorenzo 18 octobre

### Décès



GARNIER Jeanne 22 octobre  
BARNADAS Jean 18 novembre  
PIZAY Maurice 22 novembre

## MANIFESTATIONS 2021

### Janvier

**Samedi 16, Ski club**  
Sortie scolaire

**Samedi 30, Ski club**  
Sortie ski ouverte à tous (voir détail dans l'écho)

### Février

**Samedi 27, Ski club**  
Sortie scolaire

### Mars

**Samedi 6, Ski club**  
Sortie scolaire

**Samedi 6, Boule Amicale**  
Concours ouverture, boulodrome

**Samedi 13, Rhins Sportif Football**  
Soirée dansante

**Dimanche 21, Comité des Fêtes**  
Vente de saucissons/andouillettes, Place Carnot

**Dimanche 28, Sou des écoles**  
Vente de brioches

**Sous réserve des mesures sanitaires liées à la pandémie**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2020

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 et informe que les données sont consultables sur le site Internet de l'Observatoire National des Services Publics d'Eau et d'Assainissement en se connectant à [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

### Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Victor sur Rhins.

### Transfert de la compétence eau à la CoPLER

Considérant que le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026  
Considérant les enjeux de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de protection de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique  
Considérant le projet de fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du Syndicat Roannaise de l'eau, du Syndicat des eaux Rhône-Loire Nord, du Syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et de ses affluents et du Syndicat des eaux du Gantet,  
Considérant que les règles de représentativité prévues dans le projet de statuts du syndicat issu de la fusion à venir sont favorables à la représentation par la communauté de communes en lieu et place de ses communes membres au titre de la compétence eau,  
Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le transfert de la compétence eau à la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône.

### Adhésion au service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL

Le conseil municipal décide que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL pour une aide à la gestion des consommations des bâtiments publics et une aide à la mise en œuvre de solutions techniques et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes, et autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

### Intervention de M. Jean-Paul CAPITAN, Président de la CoPLER

M. Jean-Paul CAPITAN présente sa carrière politique et son engagement pour l'action publique, depuis de nombreuses années.

Il tenait à rencontrer le conseil municipal, pour présenter les principaux projets de la CoPLER dans les deux prochaines années. Il ne cache pas son ambition à terme, de fusionner avec Roannais Agglomération mais rappelle que cela ne se fera pas sans le vote de chaque conseil municipal, avant d'être voté à la CoPLER.

Un audit financier et prospectif est actuellement en cours et fait d'ores et déjà ressortir que le territoire est bien équipé en matière de services (culture, petite enfance...). Un rendu sera fait auprès de l'ensemble des communes.

M. CAPITAN souhaite également travailler sur trois grands points :

1- conforter l'exercice des compétences et les optimiser (ex. école de musique, base nautique etc...)

2- compétence économique, en assurant le maintien des entreprises sur le territoire, en permettant l'installation de nouvelles entreprises, en obtenant le permis d'aménager de la zone des Jacquins à Neulise et en ouvrant le site de Jalla à Régny

3- résorption de l'habitat insalubre et vacant.

Il donne également un calendrier pour :

- L'obtention du permis d'aménager dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021
- La mise à l'enquête publique du PLUi en janvier 2021, pour une approbation début juillet ou début septembre 2021.

Il répond ensuite aux questions des conseillers municipaux.

### Demande de subvention départementale programme de voirie communale et rurale 2021

Le conseil municipal demande l'inscription de la commune au programme 2021 « voirie communale et rurale » pour les chemins des Oliviers et de Péricard et accepte les devis estimatifs de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 49 663,12 € HT

### Demande de subvention départementale au titre de l'enveloppe de solidarité aux communes : réfection des trottoirs lotissement Gai Séjour

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 8 909,04 € HT, pour la réfection des trottoirs du lotissement Gai Séjour et sollicite une subvention du Département au titre de l'enveloppe de solidarité aux communes.

### Compte-rendu de la rentrée scolaire de la Toussaint

Maryline BROSETTE fait le point sur la rentrée scolaire après les vacances de la Toussaint, qui a eu lieu avec la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé.

Tout a été mis en place pour éviter les brassages d'élèves, avec plusieurs points d'entrée et de sortie pour les élèves. Le restaurant scolaire reste ouvert, en privilégiant l'accueil des enfants dont les deux parents travaillent, afin d'éviter les brassages également.

Nous avons rencontré quelques soucis, puisque nous avons eu un cas contact devenu ensuite positif avec un arrêt de 10 jours et un arrêt maladie de 15 jours simultanément. Des bénévoles, membres du conseil municipal, sont intervenus pour porter main-forte à la garderie du matin, au restaurant scolaire et au ménage et nous les remercions vivement.

Pendant l'arrêt maladie de Sabrina CRIONNET, Christelle PERRAS et Adeline PAPILLON ont été recrutées et elles interviendront pendant le congé maternité de Sabrina.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2020

### Convention pour mise en fourrière de véhicules

Monsieur le Maire présente la convention à signer avec la SAS LAFAY, pour l'enlèvement des véhicules, ayant fait l'objet d'un ordre de mise en fourrière.

L'entreprise s'engage à enlever le véhicule et à le garder jusqu'à la date de mainlevée.

Le conseil municipal approuve cette convention, qui sera signée par M. le Maire.

### Compte-rendu des commissions

#### Voirie :

André FESSY informe le conseil que les travaux de réfection du chemin de Cherbut, de Beaucôté et Péricard ont été réalisés cette semaine.

Les accotements ont été rechargés rue Pasteur.

Le sel de déneigement en vrac a été livré, ainsi que le sel en sac. Des économies substantielles ont été réalisées avec de nouveaux fournisseurs.

#### Vue scolaire :

La commission s'est réunie le 26 novembre dernier, pour travailler sur la problématique du stationnement sur le parking de l'église.

Mission a été donnée à Denis POULARD de repérer les problèmes récurrents.

Une réunion de la commission est organisée le 14 décembre avec les représentants des parents d'élèves et la directrice du groupe scolaire, pour travailler sur le sujet.

Le repas de Noël a été maintenu cette année, en prenant toutes les mesures sanitaires et aura lieu le 18 décembre 2020. 105 enfants sont déjà inscrits.

Un groupe de travail a été constitué pour installer un nouveau conseil municipal d'enfants. Alexandra GUTHON et Patricia VEILLARD feront un retour de l'avancée de ce dossier, lors d'une prochaine réunion.

#### Bâtiments :

Des travaux de réfection d'un mur sont à prévoir dans le cabinet du kiné, suite à une infiltration d'eau. Gérard DURILLON prend contact avec un plâtrier-peintre pour la réalisation de ce chantier.

#### Communication :

Gérard DURILLON signale que l'écho du Rhins de décembre est en cours d'élaboration ; la distribution pourra être envisagée à partir du 15 décembre.

Il informe également que le village sera décoré pour les fêtes de fin d'année à partir de lundi 7 décembre 2020. Les enfants ont été invités à déposer une décoration de Noël sur le sapin du village, place Carnot.

#### Point CoPLER

M. le Maire fait un point sur les dossiers CoPLER :  
\* un appel d'offres a été lancé pour la base nautique d'aviron à St Priest la Roche, retenue pour les JO de 2024. Le cabinet retenu est FABRIQUE pour un montant de travaux estimé à 400 000 €.

\* le bureau travaille sur le règlement intérieur, le pacte de gouvernance et la réunion des maires.

\* le service de mutualisation va être revu ; des informations seront données prochainement.

\* des groupements d'achats et de commandes seront mis en place dès l'an prochain, afin d'optimiser les prix.

\* M. le Maire a reçu cet après-midi Roannais Tourisme, en mairie, pour travailler sur la publicité des hôtels, restaurants et sites touristiques à l'échelle d'un territoire englobant plusieurs communautés de communes.

\* L'appel d'offres pour la collecte des conteneurs de tri a été effectué et une entreprise retenue pour les 3 prochaines années.

\* M. le Maire évoque également le changement de calcul de la redevance spéciale. Il est décidé au niveau de St Victor de demander une rencontre avec Jean-Baptiste PONCEBLANC, responsable du service déchets.

**L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site Internet de la mairie**

[www.stvictorsurrrhins.fr](http://www.stvictorsurrrhins.fr)



**Saint-Victor-sur-Rhins**  
**Décembre 2020**  
[www.stvictorsurhins.fr](http://www.stvictorsurhins.fr)

**Année 20/20 égale à 0/20**

Virus (Covid 19), confinement, sécheresse, couvre-feu et re confinement (réunions festives, sports, rassemblements, sorties au comptegouttes), attestations de déplacement = Moral à 0.

J'espère pour tout le monde que la sortie du tunnel n'est pas loin. En attendant, au niveau de la mairie, nous essayons de vous accompagner jusqu'à des jours plus heureux.

L'équipe du CCAS appelle nos anciens qui sont seuls, pour avoir de leurs nouvelles et pour savoir s'ils ont besoin de quelque chose. Mais même si vous n'êtes pas seul et pas ancien, appelez la mairie, il y aura toujours quelqu'un pour répondre à vos attentes.

Nos commerçants (épicerie, bureau de tabac, restaurant à emporter, boulangerie, coiffeur) et artisans sont ouverts et à votre écoute, un moment de sortie à la rencontre d'autres gens.

Même s'il faut effacer 2020, je vous souhaite de Bonnes Fêtes de Noël et de Fin d'Année en famille.

A l'année prochaine dans de meilleures conditions

Gérard DURILLON, premier adjoint



**Un repas des aînés attendu et très apprécié**

54 convives ont répondu à l'invitation du CCAS pour la journée des séniors.



Les aînés se sont retrouvés au restaurant des 3 Chênes à Saint Victor sur Rhins, pour partager ce repas de fête.

La journée s'est poursuivie dans la bonne humeur et la gaieté.

**L'ADMR**

L'ADMR une équipe de bénévoles à votre écoute.



Avoir un interlocuteur près de chez soi, être écouté et compris, c'est ce que propose l'ADMR de St Symphorien de Lay pour aider ceux qui souhaitent bien vivre chez eux de la naissance à la fin de vie.

L'ADMR vous facilite la vie en vous proposant son aide pour le ménage, le repassage, la garde d'enfants, le soutien à la parentalité, l'aide à la personne, la téléassistance, le service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) ou une équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ASAD).

Tous nos services sont agréés qualité et peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt.

L'ADMR recherche aussi des salariés qui seront épaulés par une équipe de bénévoles bienveillants.

**Pour tout contact :**

Maison des services ADMR

2 rue de l'amicale 42470 ST Symphorien de Lay

Mail : [msstsymphoriendelay1@fed42.admr.org](mailto:msstsymphoriendelay1@fed42.admr.org)

Tel : 04 77 62 71 35

**Frelons asiatiques**



Si vous découvrez ou suspectez la présence de frelons, (nids ou individus), prévenez la mairie au plus vite (04 74 64 06 18).

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme,

sauf quand la colonie est dérangée ; il est alors particulièrement dangereux.

**La chasse**



A l'heure où la société est individualiste, les chasseurs quant à eux partagent de vraies valeurs de convivialité et animent les villages, ils font preuve de patience, d'écoute et d'observation, autant de notions en perte de vitesse aujourd'hui.

Lors du confinement annoncé en octobre par le gouvernement, en début de saison de chasse, une circulaire ministérielle a annoncé des dérogations pour la régulation des populations de grand gibier qui relève de l'intérêt général au vu des dégâts occasionnés sur les cultures.

Ces dérogations comprises par le randonneur, le joggeur ou encore par le commerçant qui ne pouvait plus travailler, l'étaient également pour le chasseur. Le chasseur va à la chasse par loisir et non avec des objectifs chiffrés de régulation même s'il participe à l'équilibre entre la faune et les activités agricoles. Le chasseur de petit gibier, s'est vu lui, interdit de sortie quand la chasse collective pouvait avoir lieu, incompréhensible d'un point de vue sanitaire.

**Ski club**



Le ski club organise une journée ski ouverte à tous. Les inscriptions seront ouvertes dès l'annonce de l'ouverture des stations. Vous pourrez vous inscrire via Facebook ou auprès de :

- Gabriel GIRARD 06 42 55 89 26
- Alexandre VIEILLY 06 27 12 46 29
- Bruno BUFFIN 06 10 66 38 39
- Philippe CHANTEUR 06 79 32 43 70

**Dons de jouets, meubles, électroménagers et vêtements**



Un local va être mis en place par le CCAS pour stocker des jouets, des meubles, de l'électroménager ou des vêtements afin de subvenir aux besoins des plus démunis. N'hésitez pas à contacter le CCAS par le biais de la mairie si vous voulez faire un don.

**Le savoir vivre**

**Montée de l'école :**

Pour la sécurité de vos enfants, lorsque vous êtes à pied, il est recommandé de prendre la montée du bourg et de la rue de l'église sur le côté gauche.

**Chiens et chats :**



Les chiens doivent être tenus en laisse lors de vos promenades ou gardés dans l'enceinte de votre propriété. Il en est de même pour

les chats qui sont considérés en état de divagation lorsqu'ils sont retrouvés à plus d'un kilomètre du domicile de leur maître ou qu'ils ne sont pas sous sa surveillance.

Il est rappelé qu'il existe deux toutounettes (parc du Rhins ou parc Dugoujard) pour accueillir votre animal de compagnie et des sacs spécifiques sont à votre disposition.

**Nettoyage des trottoirs :**

Les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer

l'entretien. Nous vous demandons donc de balayer les feuilles ou la neige devant votre porte afin d'éviter tout accident.

**Ramassage des ordures**

Attention changement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le ramassage des ordures se fera le mardi matin tous les 15 jours. Pensez à les sortir le lundi soir.

